



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 2 mars 2021
EC/ba-10.03

Délégués municipaux : M. E. Cretegny, vice-syndic
M. S. Pécoud, municipal

Préavis municipal N° 31/2021

Demande d'un crédit de CHF 653'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la Vy Neuve entre le carrefour avec la Grand Rue et la partie sud-ouest de la parcelle N° 536. Installation d'une conduite d'eau sous pression et de défense incendie « Au Clusel »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Vy Neuve est actuellement dénuée de tout aménagement piétonnier. Ces dernières années, plusieurs projets ont fait l'objet de demande de permis de construire dans le secteur du Clusel, notamment sur les parcelles Nos 95, 96, 893 et 894. Dans le cadre de ces projets, la Municipalité a obtenu l'inscription d'une servitude de passage public à pied pour permettre la réalisation d'un trottoir. Le secteur concerné par ces constructions est également traversé par une ancienne conduite d'eau sous pression en fonte de 100 mm. Cette dernière se situe sur des terrains privés, construits et aménagés. La Municipalité souhaite remplacer cette conduite avec un diamètre adapté au PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau). Ces différents éléments ont conduit la Municipalité à mener une réflexion globale pour la mise en place d'une continuité piétonne le long de la Vy Neuve entre la Grand Rue et la partie sud-ouest de la parcelle N° 536 « Au Clusel », afin d'améliorer et de sécuriser le cheminement des piétons tout en intégrant les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 La Vy Neuve

Le premier tronçon est situé entre le carrefour avec la Grand Rue et le Chemin de la Rouette. Celui-ci offre un gabarit de plus de 7m., donc relativement large, tant au niveau de la chaussée que du domaine public. Une partie de ce tronçon sera pris en compte dans le préavis de la traversée du village.

A l'aval du Chemin de la Rouette, le gabarit de la route se réduit fortement et est plus proche des 4.20 m bordée de part et d'autre de banquettes herbeuses de largeurs variables allant de 1 m à 1.50 m. Cette portion de la route est munie d'un éclairage public sous la forme de 3 lampadaires lanternes.

La portion de la Vy Neuve plus à l'aval contourne les parcelles "Au Clusel" par une route au gabarit de 3.80 m à 4.00 m bordée de part et d'autre de banquettes herbeuses relativement étroites aux largeurs variables de 0.50 à 1 m. Là, également, aucun aménagement pour les piétons n'est existant, ce qui n'est pas idéal au vu de la configuration en courbe au niveau de la visibilité dans un secteur dénué d'éclairage public.

2.2 Conduite d'eau sous pression

La portion de réseau d'eau sous pression située sous les parcelles Nos 95 et 535 est actuellement composée d'une ancienne conduite en fonte DN100.

Les directives de l'ECA pour la défense incendie fixe un diamètre minimal de 125 mm pour de telles conduites.

Sa situation sur des parcelles privées fait que cette conduite est difficilement accessible puisque située dans des jardins aménagés et des zones de haies.

Aucune borne hydrante n'est actuellement existante sur ce secteur, la plus proche étant la BH 41 située à l'angle du Chemin du Rucher.

3. PROJET

3.1 Objectif

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants :

- Offrir des cheminements piétonniers continus et sécurisés.
- Maintenir les gabarits permettant le passage des véhicules agricoles.
- Renforcer le réseau de distribution d'eau selon les exigences de la défense incendie.

3.2 Trottoir Vy Neuve partie nord (Grand Rue – Chemin du Rucher)

Dans ce secteur, le projet prévoit la réalisation d'un trottoir franchissable côté est de la Vy Neuve. Ce trottoir est prévu avec un gabarit variable de 2 m à 1.50 m, qui correspond au minimum selon les normes VSS (Association Suisse des Professionnels de la route et des transports) pour de tels aménagements, les gabarits à disposition ne permettant pas la mise en place d'un trottoir d'une largeur de 2 m de manière continue. La délimitation par rapport au bord de chaussée est assurée par un double rang de pavés. Le premier étant posé au niveau de la route, le second, posé en biais, permettra d'assurer une déclivité de 2 à 4 cm entre le trottoir et la chaussée tout en gardant de la souplesse pour s'adapter à la route existante. L'arrière du trottoir sera délimité par la pose d'un rang de pavés. La récolte des eaux est assurée par les grilles et gueules de loup existantes situées du côté ouest de la chaussée.

Le gabarit de la route est maintenu à un minimum de 4.50 m, nécessitant à certains emplacements un réaménagement et un élargissement de celui-ci. Le gabarit de 4.50 m permet d'assurer le croisement de 2 véhicules à 20-30 km/h. Le gabarit total de 6.00 m permet d'assurer le croisement de 2 poids lourds à 20-30 km/h.

Au-dessus du chemin de la Rouette, le nouveau trottoir vient se raccorder sur les aménagements prévus à la Grand Rue faisant l'objet du projet de la traversée du village. Le chemin de la Rouette permet de rejoindre les arrêts de transports publics et scolaires situés le long de la route de Marchissy et d'accéder au complexe scolaire de Le Vaud. Ce chemin perdra sa priorité de droite par la mise en place d'un trottoir traversant.

Emprises

La réalisation de l'aménagement sur ce secteur ne nécessite aucune emprise sur le domaine privé à l'exception de celle déjà existante sur la parcelle N° 47 au droit du carrefour avec le domaine public N° 49, le projet reste dans le domaine public.

Eclairage

Le projet prévoit la pose d'un tube sous le trottoir côté est, permettant le déploiement d'un éclairage par 5 bornes lumineuses telles que déjà installées à d'autres endroits du village, notamment à la route de Mollenson. Ceci permet d'offrir un balisage léger et sécurisant pour les piétons sans générer de pollution lumineuse pour les habitations voisines. Les 3 lampadaires existants seront supprimés.

3.3 Trottoir Vy Neuve – partie sud "Au Clusel"

Le projet prévoit la réalisation de la prolongation du trottoir partiellement réalisé lors des constructions sur la parcelle N° 96. Le gabarit de la route sur ce secteur est maintenu dans sa largeur actuelle. Le trottoir franchissable permet toutefois le croisement et le passage de véhicules agricoles.

La récolte des eaux claires n'est pas modifiée sur ce secteur.

Eclairage

Le projet prévoit l'extension du réseau d'éclairage public par 9 bornes lumineuses.

Emprises

Les différentes emprises nécessaires à la réalisation de ce trottoir sur les parcelles citées précédemment ont déjà fait l'objet d'un accord avec les propriétaires qui ont cédé à la commune une servitude de passage public et à pied inscrite au Registre Foncier.

3.4 Conduite d'eau sous pression

Le projet prévoit le remplacement de la conduite allant de l'angle de la parcelle N° 893 au bas de la parcelle N° 535.

Cette nouvelle conduite d'une longueur de 180 m et d'un diamètre de 160/130.8 PN16 sera réalisée sous le nouveau trottoir.

Le raccordement sur la conduite existante sera fait en longeant la limite sud des parcelles Nos 535 et 536. Cette nouvelle conduite permet et facilite l'accès aux vannes et différentes concessions. Au vu des nouvelles habitations dans le secteur, une borne hydrante sera installée à la hauteur de la parcelle N° 894.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire, sur la base de soumissions rentrées. Le budget peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil, aménagements du trottoir + route NORD	CHF	360'200.00
2. Travaux de génie civil, conduite ESP	CHF	40'800.00
3. Travaux d'appareillage, conduite ESP	CHF	37'600.00
4. Aménagements paysagers, remise en état	CHF	5'000.00
5. Eclairage	CHF	60'000.00
6. Marquage et signalisation	CHF	2'500.00
7. Prestations géométriques	CHF	4'000.00
8. Honoraires pour étude et Direction des Travaux	CHF	52'600.00
9. Divers et imprévus	CHF	43'800.00
<hr/>		
Total des travaux HT	CHF	606'500.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	46'700.50
<hr/>		
Total du budget	CHF	653'200.50
Arrondi à	CHF	653'000.00

5. FINANCEMENT

Pour financer ces travaux, la Municipalité vous sollicite pour un crédit de CHF 653'000.- TTC, réparti comme suit :

- | | | |
|---|-----|-----------|
| - Travaux pour conduite ESP, au maximum prélevé sur le fonds ESP N° 9280.01 et amorti en une fois. Une participation des propriétaires privés et de l'ECA est attendue. | CHF | 84'500.- |
| - Solde des travaux par emprunt d'un montant identique et amorti sur 30 ans par le compte « routes » N° 430.3310. | CHF | 568'500.- |

6. CONCLUSIONS

Le projet permet la mise en place d'un cheminement piétonnier continu liant la partie sud-ouest de la parcelle N° 536 et rejoint le centre du village. La mise en place de trottoirs franchissables sur ce secteur qui accueille un trafic de desserte locale offre un gabarit suffisant pour ne pas entraver le trafic agricole relativement important sur cette partie du village. Ces différents aménagements trouvent une continuité avec les aménagements projetés pour la traversée du village. L'éclairage public par des bornes lumineuses permet d'améliorer la sécurité sans générer trop de pollution lumineuse.

Ces travaux nous offrent l'opportunité de continuer la mise en conformité de notre réseau d'eau sous pression et de prévoir ceux à venir sur les puits du Clusel et de la Torne, ceci selon le plan d'investissement de notre PDDE.

Le projet tel que présenté a été soumis à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) en novembre 2020 pour examen préalable. Après analyse du projet par les divers services cantonaux, la DGMR nous a retourné, le 10 février 2021, un préavis positif.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

- vu le préavis municipal N° 31/2021 concernant la demande d'un crédit de CHF 653'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la Vy Neuve entre le carrefour avec la Grand Rue et la partie sud-ouest de la parcelle N° 536. Installation d'une conduite d'eau sous pression et de défense incendie « Au Clusel »,
- lu le rapport de la commission ad'hoc chargée d'étudier ce projet,
- lu le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le préavis municipal N° 31/2021 concernant la demande d'un crédit de CHF 653'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la Vy Neuve entre le carrefour avec la Grand Rue et la partie sud-ouest de la parcelle N° 536. Installation d'une conduite d'eau sous pression et de défense incendie « Au Clusel »
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 653'000.- pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 568'500.-, amorti sur 30 ans, par le compte « routes » N° 430.3310
- de prélever sur le fonds ESP N° 9280.01 le montant de CHF 84'500.-, amorti en une fois

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 mars 2021 pour être soumis au Conseil communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

La Syndique

La Secrétaire

C. Landeiro

B. Aellen

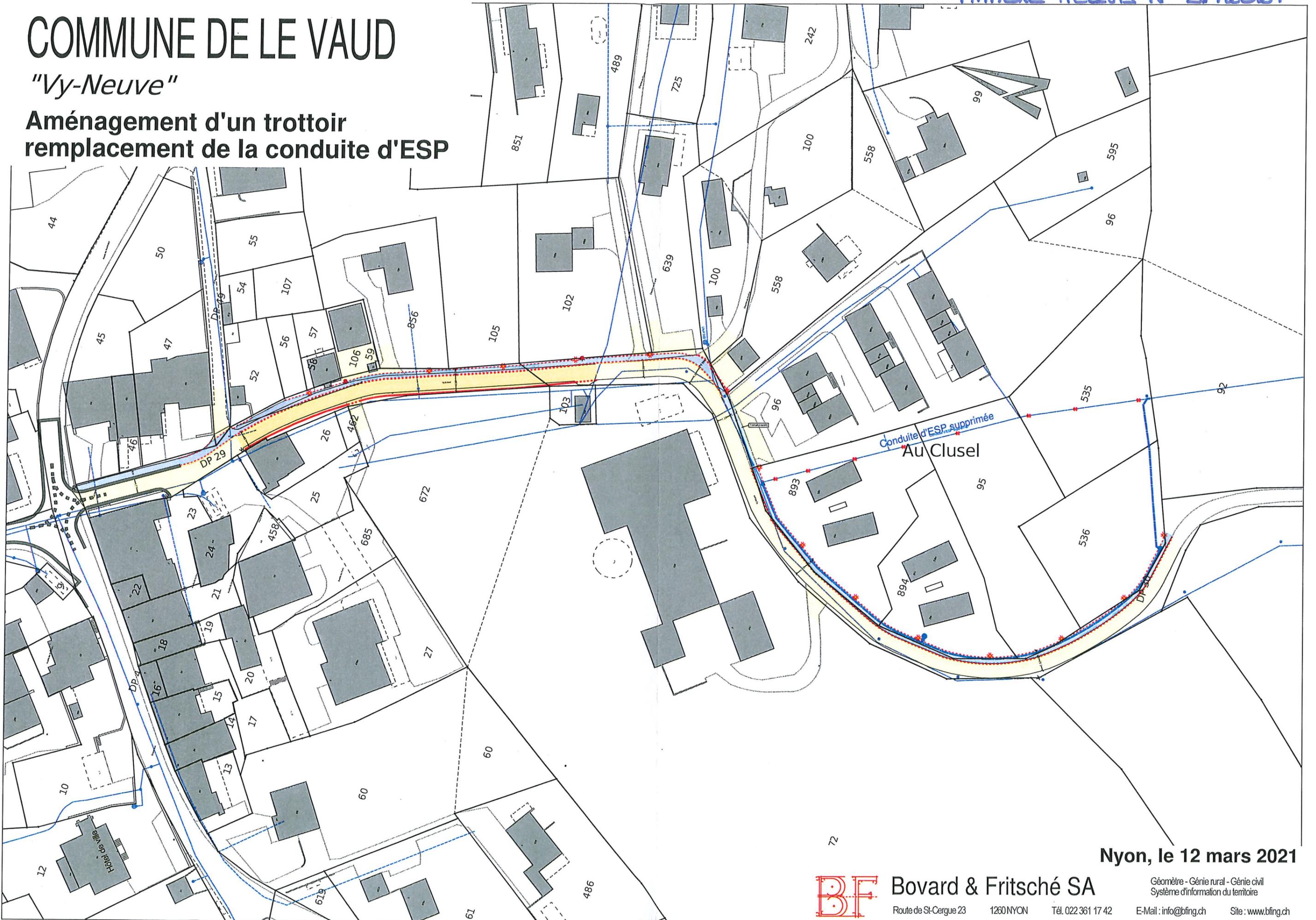


Annexe : 1 plan détaché

COMMUNE DE LE VAUD

"Vy-Neuve"

Aménagement d'un trottoir remplacement de la conduite d'ESP



Nyon, le 12 mars 2021



Bovard & Fritsché SA

Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail: info@bfig.ch Site: www.bfig.ch

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire